

Date de dépôt : 25 mai 2021

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Florian Gander, Daniel Sormanni, Francisco Valentin, Françoise Sapin, Ana Roch, François Baertschi, Sandro Pistis, Thierry Cerutti pour un inventaire exhaustif de la mobilité transfrontalière

Rapport de M. David Martin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des transports a traité cet objet lors de la séance du 17 décembre 2019. Le procès-verbal a été pris par M. Vincent Moret, que la commission remercie de son travail.

Présentation de la proposition de motion par M. Florian Gander, auteur

M. Gander indique que le canton a des statistiques sur le nombre de véhicules au niveau cantonal. Au vu de tous les changements à venir, il a remarqué qu'ils n'ont pas les chiffres pour les véhicules des frontaliers. L'idée serait d'ajouter un questionnaire avec l'autorisation de travail pour les frontaliers afin de savoir comment la personne se déplace, si elle a une place de stationnement à son lieu de travail, si elle utilise les transports publics, etc. Cela permettrait de chiffrer l'utilisation du domaine routier désormais complètement saturé. Il rappelle que, pour venir à cette commission, il est parti à 15h30 de Versoix. Ces questionnaires ne mangent pas de pain et ne sont pas contraignants pour obtenir un permis. Cela permettrait d'avoir des données politiques intéressantes.

Un député (PLR) ne voit pas beaucoup de différence entre la deuxième et la troisième invite. Une personne qui fait renouveler son permis ne sait pas nécessairement sur le moment comment elle se déplacera dans les années à

venir. Il demande comment il est possible de demander à quelqu'un des informations si précises. Il demande également qui dépouillera ces formulaires. Il rappelle que le Grand Conseil vient de voter un budget sans augmentation de postes.

M. Gander indique que cela permet d'avoir la situation au Jour J. Rien n'empêche ensuite de faire un nouveau recensement. Il est également intéressant d'avoir des données sur le fait que les entreprises mettent à disposition ou non une place de stationnement. Il explique que l'entreprise Chopard a mis en place une page internet dédiée aux employés avec les lieux de départ des employés pour favoriser le covoiturage.

En ce qui concerne le travail de dépouillement, il estime que cela ne va pas créer une surcharge de travail. Les données peuvent être récoltées par voie informatique et être gérées automatiquement. Il y a un service déjà actif à ce niveau à l'Etat.

Un député (S) demande si une amende est prévue dans le cas où ce questionnaire n'est pas rempli. Si ce n'est pas le cas, il demande quel serait le pourcentage de réponses.

M. Gander indique que le but de cette motion est de fluidifier le trafic et de diminuer ce qu'il est possible de diminuer. Il n'y aura pas de sanction. C'est difficile de quantifier le pourcentage de réponses. Il pense que ce dernier sera de presque 100% car le document sera fourni d'office avec la demande. Si on veut faire travailler le Grand Genève, il faut mettre la main à la pâte.

Un député (PDC) estime que, s'il s'agit d'un problème de mobilité, des sondages sont faits auprès des pendulaires par le département. En outre, il relève que cette motion ne parle pas des personnes venant du canton de Vaud ou d'ailleurs, ni les pendulaires genevois partant par exemple de Bernex pour venir au centre-ville.

M. Gander relève qu'ils peuvent déterminer cela pour les Vaudois en fonction des impôts. C'est sur une base de volontariat. Ils ne pourront recenser que les personnes qui ont la volonté de remplir le formulaire. Il faut que les gens soient réceptifs. En ce qui concerne les habitants de Bernex, il estime que ces derniers ne sont pas des pendulaires.

Un député (MCG) demande d'auditionner M. Dal Busco et, dans un deuxième temps, l'OCPM. Mises aux voix, ces auditions sont refusées par la majorité de la commission.

Le président met aux voix la **M 2599** :

Oui : 2 (2 MCG)

Non : 7 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC)

Abstention : 6 (4 PLR, 2 UDC)

La M 2599 est refusée.

Proposition de motion (2599-A)

pour un inventaire exhaustif de la mobilité transfrontalière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la hausse exponentielle et discontinue du nombre de permis G octroyés par l'Etat depuis de nombreuses années ;
- les nuisances générées par ces afflux massifs de travailleurs frontaliers en termes écologiques, avec la surexploitation du réseau routier genevois qui arrive à saturation ;
- que les mesures envisagées par l'Etat pour endiguer ces problèmes se font au détriment des Genevois, comme en témoigne le projet de suppression arbitraire de milliers de places de stationnement au centre-ville,

invite le Conseil d'Etat

- à créer un questionnaire à remettre lors de toute nouvelle délivrance de permis G et de leur renouvellement ;
- à intégrer dans ce questionnaire les données permettant de renseigner de manière précise sur les moyens de locomotion utilisés par les détenteurs de permis G pour venir travailler à Genève ;
- à réaliser un état des lieux avec les informations récoltées afin d'avoir une vision claire sur le trafic pendulaire et son impact réel sur le canton de Genève et d'envisager des mesures pour y remédier.